Les interlocuteurs du handicap au travail

Le handicap au travail, parlons-en.

Plus d'infos sur www.oeth.org, espace SALARIÉ

oeth ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Vous souhaitez plus d'informations sur le handicap au travail ?

Plusieurs interlocuteurs peuvent répondre à vos questions, en toute confidentialité :

LE RÉFÉRENT HANDICAP DE VOTRE ÉTABLISSEMENT, SI VOUS AVEZ LA CHANCE D'EN AVOIR UN ! IL POURRA :

1. vous expliquer l'intérêt d'être reconnu bénéficiaire de la loi ;
2. vous accompagner dans vos démarches pour être reconnu bénéficiaire de la loi ;
3. faciliter l'intégration d'un nouveau salarié ayant un titre de bénéficiaire de la loi ;
4. anticiper au mieux les démarches à effectuer au cours des arrêts de travail ou même dès la restriction d'aptitude ;
5. favoriser la recherche de solutions pour anticiper les inaptitudes.

MAIS AUSSI

- votre direction.
- la ou les personnes chargées des ressources humaines.
- votre supérieur hiérarchique
- les IRP (instances représentatives du personnel), c'est à dire les représentants ou les délégués du personnel (RP ou DP), les comités d'entreprise (CE), le comité social et économique (CSE), et vos représentants syndicaux...

OU

- le médecin du travail et les membres du SPST, Service de Prévention et de Santé au Travail.
- le service social de la CPAM.
- l'assistant(e) social(e) de votre association et/ou de votre mairie.
- Cap Emploi et son conseil en évolution professionnelle.
- la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).